



**Programme de formation
Habilitation électrique basse tension niveau 2 V
2025**

- Durée : 21 heures (3 jours)
- Public visé : Électriciens amenés à réaliser des interventions de type B2
- Prérequis :
 - Connaissances de base en électricité
 - Aptitude médicale au poste de travail
 - Maîtrise du français écrit et oral

I. Objectifs

- Identifier les risques électriques et les prévenir.
- Appliquer les prescriptions de sécurité selon la norme NF C 18-510.
- Réaliser en sécurité des interventions d'ordre électrique en basse tension (BT).
- Obtenir l'habilitation électrique B2V, BR ou BC (selon les besoins de l'entreprise).

II. Déroulé

1. Partie théorique (10 heures)

- Connaissance des textes réglementaires : décret du 22 septembre 2010, code du travail.
- Compréhension des obligations de l'employeur et du salarié en matière de sécurité électrique.
- Présentation de la norme NF C 18-510 et de ses implications pratiques.
- Effets du courant électrique sur le corps humain.
- Zones d'environnement et niveaux d'habilitation.
- Matériel électrique : composants, armoires, circuits.
- Analyse des risques électriques.
- Documents et signalisation électrique.
- Rôle et responsabilité des personnes habilitées.
- Equipements de protection individuelle et collective (EPI, EPC).
- Procédures de consignation/déconsignation.

2. Partie pratique (11 heures en atelier) + 1 heure en situation réelle

- Lecture de schémas électriques simples.
- Mise en sécurité d'un circuit BT.
- Application de procédures d'intervention type B2V.
- Travaux hors tension avec VAT (Vérification d'Absence de Tension).
- Travaux sous tension avec équipements adaptés.
- Simulation de consignation – déconsignation.
- Réactions face à un accident d'origine électrique.
- Mise en œuvre des compétences acquises sur un cas concret en environnement de travail réel.
- Réalisation d'une intervention complète, de la consignation à la remise en service, avec encadrement du formateur.

III. Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques interactifs
- Démonstrations pratiques
- Études de cas
- Mises en situation

IV. Modalités d'évaluation

- Évaluation théorique : QCM sur les notions de sécurité et de réglementation.
- Évaluation pratique : mise en situation selon les prescriptions de la NF C 18-510.
- Avis du formateur en vue de la délivrance d'un titre d'habilitation par l'employeur.

Prochaine révision : 2026

Références :

- Code du travail, articles R. 4544-9 à R. 4544-11 relatifs à l'habilitation électrique
- Norme NF C18-510 « Opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – Prévention du risque électrique »

Rédaction : IFPR